

Nos droits, nos luttes

No.7 -print. 2023

Le journal des chômeur.ses

Journal conjoint

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL



50 ANS DE LUTTES



Budget 2023

Une fois de plus, le gouvernement libéral oublie les personnes qui se retrouvent sans emploi. Le budget de 2023 est loin de régler les problèmes vécus par des milliers de chômeur.ses partout au pays... (suite à la p.3)

Insuffisante et discriminatoire

Si l'on consacre beaucoup d'énergie (à raison) à dénoncer l'état du filet social québécois, un programme fédéral en particulier est mis à mal depuis des décennies : le régime d'assurance-emploi. Essentiel, le régime est une assurance collective... (suite à la p.8)

Retour sur les troubles de 1993

Le 20 février 1993 le Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec (RCCQ) et l'Ontario Coalition Against Poverty (OCAP) rassemblés sous la bannière de la «Campagne unifiée des sans-emploi» convergent avec 500 manifestants... (suite à la p.14)

CARLA QUALTROUGH,
ministre de l'assurance-chômage



La ministre mange des beignes...
nous on mange des bines !!!

Qui sommes-nous ?



Fondé en 1987 par des chômeur.ses du quartier Hochelaga-Maisonneuve, le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CEEM) s'est donné comme but premier d'informer et de soutenir gratuitement les travailleur.ses aux prises avec des questions et des problèmes de chômage.

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE
DE MONTRÉAL



50 ANS DE LUTTES

Le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal est le plus ancien groupe de défense des droits en matière d'assurance-chômage au Canada, alors que ses origines remontent à 1970. Depuis, il informe et défend les sans-emploi tout en visant la sauvegarde et l'amélioration du régime.



Tout comme une quinzaine d'organismes similaires répartis un peu partout sur le territoire québécois, nos deux groupes font partie du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (le MASSE). C'est en demeurant uni.és et solidaires que nous pourrons mettre fin au saccage de l'assurance-chômage et obtenir un vrai régime qui répondra à nos besoins !

Sommaire

Budget 2023	3
Pour un régime universel	4
Un nouveau tribunal	7
Insuffisante et discriminatoire	8
Trudeau s'attaque aux mères	10
Tannés de manger des bines	11
Chômer c'est dur, attendre c'est trop	12
Retour sur les troubles de 1993	14
Sauvons le PEC	16



Budget 2023

La réforme de l'assurance-chômage attendra

(suite de la une) Alors que le gouvernement de Justin Trudeau nous promettait «un système d'assurance-emploi plus inclusif d'ici l'été 2022», force est de constater qu'en 2023, les Canadien-ne.s devront toujours attendre pour être bien protégé-e.s par un régime d'assurance-chômage digne du XXI^e siècle.

Les revendications des groupes de défense des sans-emplois sont claires : l'élimination du taux de chômage régional comme critère d'admissibilité à l'assurance-emploi, un taux de prestations d'au moins 70% basé sur les 12 meilleures semaines de travail de la période de référence, le droit à un plancher minimum de 35 semaines de prestations et un régime d'assurance-chômage qui ne discrimine pas les femmes.

« Quand la ministre des finances nous parle de bâtir un Canada où personne n'est laissé pour compte et nous promet que "le gouvernement continuera d'être là pour les Canadiens qui en ont le plus besoin", se rend-elle compte que les personnes qui perdent leur emploi et qui ont besoin d'un revenu sont encore oubliées dans son budget? » questionne Benoit Lapointe, co-coordonnateur du MASSE.

« Il n'y a rien de nouveau pour améliorer l'accessibilité des travailleur.se.s au régime d'assurance-chômage. Rien pour les travailleur.se.s de l'industrie saisonnière à qui l'on demande depuis des années de s'endetter, de déménager ou de changer de carrière. Le budget de ce printemps ne nous procure aucun avancement pour la protection des travailleurs et des travailleuses en cas de perte d'emploi. Pourtant, nous connaissons les solutions et nous les avons martelées; consultation après consultations», s'insurge Michael Bizzarro, co-coordonnateur du MASSE.

Se donner les moyens d'avoir un régime d'assurance-chômage accessible, juste, universel et non discriminatoire est primordial. Ce l'est encore plus dans un contexte économique où une « douce » récession est peut-être à nos portes. Donnons-nous les moyens de bien protéger le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses en leur permettant de traverser leurs périodes sans emploi en toute dignité.

La réforme de l'assurance-chômage: ça presse!



Pour un régime universel

Les revendications du MAC et du CCEM

Le MASSE lançait l'an dernier une nouvelle campagne intitulée Améliorer son sort, c'est vital ! La réforme de l'assurance-chômage s'impose». Cette campagne reprend les trois (3) revendications historiques du MASSE :

- Un seuil universel d'admissibilité de 350 heures ou de 13 semaines.
- Un taux de prestations d'au moins 70 %.
- Un plancher minimum de 35 semaines de prestations.

Si ces revendications étaient mises en œuvre, nous serions encore loin du régime qui prévalait en 1971. Malgré cela, il nous est toujours apparu qu'elles marqueraient un retour à une conception sociale, plus proche de l'assurance collective que de la responsabilité individuelle, de la gestion du « phénomène chômage ».

Ceci dit, ces revendications sont moins généreuses que les mesures de transitions en vigueur à l'assurance-chômage jusqu'en septembre 2021. Il nous semblait donc important de réactualiser la plateforme de revendications pour répondre à la situation.

Dans ces conditions le MAC de Montréal et le CCEM ont tenus des Assemblées générales distinctes pour redéfinir nos revendications historiques. Vous trouverez dans le tableau ci-contre, ces nouvelles revendications.

1 - LE TEMPS DE TRAVAIL EXIGÉ POUR ÊTRE ADMISSIBLE

Puisque le nombre d'heures travaillées est un critère décisif, une partie des personnes à temps partiel, à statut précaire et avec un emploi saisonnier sont exclues d'emblée. Il faut aussi ajouter les étudiant.es à temps plein qui ne sont pas considérés.es comme disponibles, les travailleur.ses autonomes qui ne cotisent pas et les personnes qui touchent les prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) (majoritairement des femmes).

EXEMPLES DE TEMPS DE TRAVAIL EXIGÉ

- 1971 : 8 semaines
- 1996- 2020 : entre 420 et 700 heures, dépendamment du taux de chômage de sa région
- PCU : selon le revenu (5000\$) et non le temps de travail
- Mesures de transition 2020-2021 : 120 heures

REVENDICATION HISTORIQUE : seuil universel à 350 heures ou de 13 semaines

La mise en place d'un seuil universel d'admissibilité de 350 heures ou de 13 semaines aiderait non seulement les personnes décrites précédemment mais mettrait fin aux disparités régionales.

Nous avons maintenu cette revendication historique.

2 - LE TAUX DE PRESTATIONS

Avant la pandémie, le taux moyen des prestations hebdomadaires était de 469 \$ en 2019 au Canada . Comme la prestation hebdomadaire est évaluée selon le revenu, les personnes à faible revenu et à temps partiel, en grande majorité des femmes , sont désavantagées. Par exemple, une personne au salaire minimum à temps plein aura au final environ 290 \$ par semaine ($13,10 \$ \times 40 = 524 \times 55 \% = 288,20 \$$). Le taux à 55% non seulement condamne les gens à bas salaire à vivre dans une extrême précarité mais, voyant cela, les force à accepter des conditions de travail inadmissibles et souvent dangereuses pour leur santé, mentale et physique.

EXEMPLES DE TAUX DE PRESTATIONS

- 1971 : 66%
- 1977 : 60%
- 1993 : 57%
- 1994 : 55%
- PCU : 500\$ par semaine
- 2020-2021 : 55%, avec un plancher de 500\$

POUR UN MEILLEUR RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE !

Un seuil universel d'admissibilité établi à :

350 heures

ou

13 semaines assurables dans la période de référence



Un taux de prestations à 70% du salaire, avec un plancher établi à 500\$ par semaine

70%

≥ 500\$

50 semaines de prestations régulières payables pour tout le monde

50

Abolir les exclusions totales pour les départs volontaires non justifiés et les inconduites



Permettre l'accès aux prestations régulières en cas de situation de chômage, sans égard aux prestations maternité/paternité/parentales reçues



UNE SOLUTION PLUS SIMPLE ET RÉELLEMENT ÉQUITABLE !

semaines) aurait environ 370 \$ par semaine avec une augmentation du taux.

Nous avons décidé de maintenir le 70% mais de fixer un plancher de prestations minimum de \$500 par semaine pour chaque prestataire. Ceci pour assurer un minimum vital aux prestataires

3 - DURÉE DES PRESTATIONS

Présentement, le nombre de semaines de prestations varie selon le taux régional. Début 2020, juste avant la pandémie, le taux de chômage dans la région de Montréal était de 5,9%. Le nombre de semaines payables était donc de 14 à 36, dépendamment du nombre d'heures travaillées durant la période de référence. En 2018-2019, «la durée moyenne d'une période de chômage au Canada était de 18,1 semaines», 82% des chômeurs et chômeuses n'ayant pas épuisé leur période de prestations .

EXEMPLES DE DURÉE DES PRESTATIONS

- 1971 : 18 semaines à 50 semaines
- 1996 : 14 à 45 semaines
- 2020-2021 : 50 semaines pour tout le monde

REVENDEICATION HISTORIQUE : minimum de 35 semaines de prestations

Le plancher minimum de 35 semaines permettrait entre autres aux travailleur.ses saisonnières. de toucher des revenus tout au long de l'année, comme ils et elles touchent des revenus en moyenne 16 semaines.

Pour la période transitoire, le gouvernement fédéral a allongé le nombre de semaines minimales à 50 semaines. D'autres organisations revendiquent d'ailleurs l'instauration d'un plancher de 50 semaines de prestations.

Nous revendiquons donc 50 semaines de prestations pour toutes et tous.

4 - LES EXCLUSIONS TOTALES (DÉPART VOLONTAIRE ET INCONDUITE)

Le fait d'exclure totalement des prestations les gens ayant quitté leur emploi volontairement, n'ayant pas passé le test de la seule solution raisonnable ou ayant été congédié pour

- Salaire viable (IRIS) : 480 \$ par semaine en 2017

REVENDEICATION HISTORIQUE : un taux de prestations à 70%

En ramenant le taux à 70%, les personnes à faibles revenus auraient des prestations qui répondent un peu mieux à leurs besoins. Une personne au salaire minimum (40 heures

inconduite suite à l'analyse d'une agent.e, constitue un frein à la liberté de travail et un puissant outil pour les employeurs. Ce que l'on ne dit jamais, c'est qu'avant cette peine capitale, que ce soit lorsque le nombre de semaine d'exclusion variait selon les époques de 1 à 3, de 1 à 6, puis de 7 à 12, les agent.es, tenant compte de circonstance atténuantes, donnaient dans l'écrasante majorité des cas, le nombre minimum de semaines d'exclusion !

HISTORIQUE DES EXCLUSIONS POUR DÉPART VOLONTAIRE ET INCONDUITE

- 1971 : 1 à 3 semaines d'exclusions
- 1975 : 3 à 6 semaines
- 1990 : 7 à 12 semaines
- 1993 : TOTALE (aucune prestation versée, on doit retravailler pour se requalifier)
- 2020-2021 : seuls les cas récents sont traités (12 dernières semaines)

Avec les exclusions totales, les travailleur.euses perdent en ce sens un moyen de négocier de meilleures conditions de travail auprès des employeurs. Ils et elles doivent donc souvent accepter des emplois mal payés et de moins bonnes conditions de travail, car elles n'auront pas droit à aucune mesure d'aide.

REVENDEICATION HISTORIQUE : exclusions de 3 à 6 semaines

Nous avons donc décidé de revendiquer l'abolition des exclusions totales pour les départs volontaires non-justifiés et les inconduites

5 - L'ACCÈS AUX PRESTATIONS RÉGULIÈRES POUR LES NOUVELLES MÈRES CHÔMEUSES

Lorsque des prestations spéciales (chômage-maternité, chômage-parental ou RQAP) et régulières d'assurance-chômage sont perçues par une même personne au cours d'une même période de prestations, le nombre de semaines de prestations qu'elle peut toucher ne peut dépasser 50.

Ainsi, une personne qui touche le maximum de semaines prévues au RQAP aura atteint la limite des 50 semaines de prestations prévues à l'assurance-chômage et ne pourra dès lors recevoir d'indemnisation si elle se trouve sans emploi à la fin de son congé parental. Si cette

règle ne semble pas directement viser les femmes, la réalité est toute autre... En effet, au Québec, les mères prennent en moyenne 45,2 semaines de prestations du RQAP, comparativement à 6,7 semaines en moyenne pour les pères.

Au Canada, près de 9 pères sur 10 n'utilisent aucune prestation parentale. Les pères, s'ils se retrouvent sans emploi, seront donc admissibles au chômage, loin d'avoir plafonné le maximum de 50 semaines. Rappelons également que ce sont majoritairement les mères qui s'absentent temporairement de leur emploi dans l'année qui suit la naissance d'un enfant pour s'acquitter des charges familiales. À cette occasion, elles subissent déjà une baisse de revenu. Cet état de grande précarité place les femmes dans une position de vulnérabilité et de dépendance face à l'autre parent devant assumer l'entièreté des dépenses.

REVENDEICATION ACTUELLE : permettre l'accès aux prestations régulières en cas de situation de chômage, sans égard aux prestations maternité/paternité/parentales reçues.

Nous avons maintenu cette revendication. Nous comptons mener une large campagne pour faire connaître ces revendications.



Un nouveau tribunal

Le Conseil d'appel de l'assurance-emploi est (presque) né



Ça fait des années qu'on réclame un nouveau tribunal juste et accessible pour les sans-emploi contestant une décision de la Commission d'assurance-emploi. Il semble qu'on lui verra finalement le bout du nez en janvier 2024 sous le nom de Conseil d'appel de l'assurance-emploi. Il remplacera la section assurance-emploi de la division générale du Tribunal de la sécurité sociale.

Créé en 2012 dans la foulée de l'infâme réforme Harper, le Tribunal de la sécurité sociale avait été condamné par à peu près tout le monde dans ses premières années de fonctionnement. Du jour au lendemain, le gouvernement conservateur abolissait les instances accessibles et efficaces qu'étaient le Conseil arbitral et le juge-arbitre par ce nouveau tribunal d'une lenteur et d'une complexité sans égal. D'abord, on remplaçait un conseil tripartite (présidence, partie syndicale, partie patronale) par un décideur seul, souvent ami.e du parti conservateur. Ensuite, on abolissait un conseil ayant pignon sur rue partout par un tribunal sans local, qui louait un garde-robe à Service Canada pour tenir ses audiences. Finalement, pour obtenir une audience, le délai passait de 30 jours à 6,9 ou 12 mois. Pour obtenir une décision

après l'audience, le délai passait de 5 jours à plusieurs mois. Les décisions courtes et faciles à lire du Conseil arbitral étaient remplacées par des jugements de plusieurs dizaines de pages. Bref, un tribunal si mal foutu que les chômeurs ne se donnaient plus la peine de contester leur refus d'assurance-chômage, abandonnant leurs droits pour retourner travailler n'importe, souvent à un salaire de crève-la-faim.

En 2017, la firme KPMG, mandatée par le gouvernement Trudeau, a constaté dans un rapport ce que les groupes des chômeurs dénonçaient depuis des années. Les libéraux se sont alors engagés à réformer le tribunal et retourner au tripartisme, une revendication phare de nos groupes. Au printemps 2022, nous découvrons avec une certaine surprise la création du Conseil d'appel de l'assurance-emploi dans la Loi d'exécution du budget, une méthode de camouflage législatif rappelant étrangement le gouvernement Harper !! La ministre Carla Qualtrough a entendu les récriminations des milieux syndical et communautaire et mené des consultations en bonne et dûe forme à l'été. Depuis, le projet de loi C-37 sur la création du Conseil d'appel en assurance-emploi est passé en première lecture à la Chambre des communes. On y constate le retour tant attendu du tripartisme des décideurs, une volonté d'accessibilité et présence autant en villes qu'en régions.

Plusieurs questions restent cependant en suspend et seront éclaircies par la publication du règlement qui viendra compléter la Loi. Y aura-t-il une réelle accessibilité physique et régionale de ce conseil ? Aurons-nous droit à un greffe digne de ce nom ? La fonction d'assesseur créée au Tribunal de la sécurité sociale sera-t-elle encore présente ? Ce conseil sera-t-il lié par la jurisprudence émanant des juges-arbitres de 1940 à 2012, une jurisprudence presque jetée aux poubelles lors de la création du Tribunal de la sécurité sociale ?

On vous tient au courant des développements !

Insuffisante et discriminatoire

L'assurance-chômage et les personnes racisées

(suite de la une) ... (entièrement financée par les travailleur.ses et employeurs) qui doit pallier à la perte d'un emploi. Autrement dit, personne – surtout dans une économie qui comporte structurellement du chômage – ne devrait avoir à subir la pauvreté en conséquence d'une perte de travail.

(...) Face à des inégalités de plus en plus croissantes, il est d'autant plus nécessaire que l'ensemble de la gauche joigne sa voix aux groupes de défense des chômeurs et chômeuses pour demander, minimalement, de mettre en place ces recommandations (voir p.4 à 6). Ce sont effectivement les personnes les plus précarisées de nos sociétés qui ont le plus besoin d'un bon régime d'assurance-chômage et, paradoxalement, ce sont ces personnes qui sont le plus délaissées par le programme dans son état actuel. De fait, si des études ont déjà démontré que le régime est particulièrement discriminatoire envers les femmes (Rose, 2016), il importe de souligner qu'il l'est également pour les personnes racisées, immigrantes et autochtones.

Les angles morts du régime

Les débats entourant le racisme systémique ont particulièrement secoué l'actualité des dernières années, mais le phénomène en lui-même est vécu, observé et documenté depuis longtemps. Le mouvement de défense des droits des chômeuses et chômeurs ne fait pas exception : par exemple, en 1973, le Local Populaire (ancêtre du Mouvement-Action Chômage de Montréal) dénonçait les abus vécus par les personnes allochtones auprès des enquêteurs et enquêteuses téléphoniques de la Commission de l'Assurance-Chômage (CAC).

Les comportements discriminatoires de la part de Service Canada sont malheureusement encore d'actualité. En 2017, dans le cadre du Rapport sur l'examen de la qualité des services de l'assurance-emploi, des communautés autochtones rapportaient avoir vécu « de la

discrimination et de l'insensibilité » de la part du personnel de Service Canada. D'ailleurs, en 2011, une lanceuse d'alerte avait témoigné des pratiques discriminatoires de Service Canada. Sylvie Therrien avait en effet confié au Journal de Montréal que les autochtones et les immigrantes étaient les cibles privilégiées des enquêteurs et enquêtrices de Service Canada – les cartes d'assurances sociales portant le numéro 900, c'est-à-dire appartenant à des personnes immigrantes, étaient selon elle démesurément sélectionnées lors des enquêtes sélectives.

Plus insidieusement, notons que le calcul de semaines nécessaires à l'admissibilité au régime varie en fonction du taux de chômage régional. Ce calcul n'est pas adapté à la réalité des personnes immigrantes, qui s'installent en plus grande proportion à Montréal – là où le taux de chômage régional est généralement plus faible. Or, les personnes immigrantes sont plus à même d'occuper un emploi précaire, temporaire, ou à temps partiel. Ces difficultés peuvent être expliquées par un certain nombre de facteurs, dont : la barrière linguistique, la faible reconnaissance de leur expérience et leurs diplômes acquis à l'étranger, la discrimination et le manque de formation. Non seulement le taux de chômage régional leur est donc défavorable, mais le calcul d'admissibilité basé sur un nombre d'heures et non de semaines ne prend pas en compte la forte prévalence de temps partiel chez les personnes immigrantes.

Les personnes racisées, immigrantes ou non, ont aussi un taux de chômage plus élevé que le reste de la population canadienne, bien qu'elles travaillent et se cherchent du travail dans une proportion plus élevée que les personnes blanches (Ng, E.S. et S. Gagnon, 2016). Elles ont également un taux de pauvreté plus élevé que le reste de la population (Stats Can, 2020). Les communautés autochtones font face, elles aussi, à des taux de chômage et de pauvreté extrêmement élevés : avant la pandémie, le taux de chômage des personnes autochtones était près de deux fois plus élevé que celui du reste



de la population canadienne (Stats Can, 2020). Elles sont également plus nombreuses que les personnes non-autochtones à toucher un faible revenu. Hausser le minimum de rémunération assurable à 70 % est donc une mesure nécessaire pour les plus précaires d'entre nous.

Beaucoup de personnes autochtones consacrent également du temps à des activités traditionnelles non-salariées. Ces activités, essentielles pour les communautés autochtones, ne se qualifient pas comme heures assurables. Réduire le seuil d'admissibilité aux prestations permettrait donc potentiellement de prendre en compte cette réalité. Les personnes autochtones, surtout les hommes, occupent aussi davantage un emploi de l'industrie saisonnière que les personnes blanches. Elles sont en conséquence particulièrement à risque de tomber dans le « trou noir » des prestations, c'est-à-dire que les prestations ne couvrent pas toutes leurs semaines non-salariées. Hausser le minimum de semaines de prestations à 35 permettrait de régler en grande partie ce problème.

Une solidarité nécessaire

On sait la CAQ farouchement opposée à la reconnaissance du racisme systémique. Prendre acte du caractère structurel du racisme requiert en effet une politisation forte de la position antiraciste. Admettre que

les institutions sont promptes à produire et reproduire des expériences de discrimination, c'est donner dans une critique radicale qu'un gouvernement capitaliste et nationaliste ne pourrait logiquement porter.

Le gouvernement fédéral de Justin Trudeau a, quant à lui, reconnu et dénoncé vertement le racisme systémique. Le libéralisme politique semble en effet s'accommoder davantage que le nationalisme d'une reconnaissance des injustices racistes vécues – tant que cette reconnaissance ne s'accompagne pas d'actions concrètes remettant en cause l'État canadien colonial, le parti Libéral peut, sans trop offenser ses électeurs et électrices, promettre de lutter contre les discriminations.

La gauche se doit donc de demeurer alerte, que ce soit face au racisme le plus grossier ou à l'antiracisme de façade. Et avec la montée des droites identitaires et la précarité généralisée qui frappe les populations partout dans le monde, lutter pour un régime d'assurance-chômage qui soutiendrait véritablement les chômeurs et chômeuses les plus vulnérables d'entre-nous est une absolue nécessité.

Le présent texte est constitué d'extraits d'un article de Isabelle Le Bourdais, Michael Bizzarro et Benoit Lapointe, paru dans Presse-toi à gauche !

Trudeau s'attaque aux mères

Suite des audiences au Tribunal de la sécurité sociale

Le 28 mars dernier, le Tribunal de la sécurité sociale du Canada entendait l'appel de la Commission de l'assurance-emploi du Canada, qui conteste la décision selon laquelle la Loi sur l'assurance-emploi enfreint la Charte canadienne des droits et libertés. Le mouvement syndical et communautaire a suivi attentivement le déroulement de l'audience des 6 plaignantes qui se sont vues privées de leur assurance-emploi du fait qu'elles ont pris un congé parental !

Rappelons les faits. En 2018, le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal intentait un recours constitutionnel pour dénoncer la discrimination envers les femmes contenue dans la Loi sur l'assurance-emploi. En janvier 2022, le MAC de Montréal, le Comité chômage de l'Est de Montréal et leurs alliés accueillaient avec enthousiasme et soulagement la décision de la division générale du Tribunal de la sécurité sociale qui leur donnait raison. Une victoire et, surtout, une reconnaissance que les dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi limitant le droit des mères à recevoir des prestations d'assurance-chômage lorsqu'elles perdent leur travail pendant ou suite à un congé de maternité constituent de la discrimination basée sur le sexe.

Dans une décision limpide, le tribunal écrivait : « parce qu'elles sont des femmes qui ont eu une grossesse, elles ne peuvent pas obtenir les avantages des autres assurés ». De plus, « [s]i une femme perd son emploi pendant son congé de maternité et parental, elle n'a plus de protection. Elle doit donc se fier à ses économies ou au revenu de son conjoint. Cela maintient les femmes dans la pauvreté et dans un lien de dépendance. C'est considérer les revenus des femmes comme un salaire d'appoint qui ne mérite pas la même protection. »

Notre joie fut de courte durée, alors que la Commission d'assurance-emploi décidait aussitôt de contester cette décision et de porter le dossier en appel. Comment expliquer une telle décision alors que l'ensemble de la classe



politiques s'accorde pour reconnaître ce problème bien documenté et pour le régler ? Pourquoi contester le droit à l'égalité des femmes, alors que le gouvernement Trudeau s'est engagé à ce que ses lois soient dorénavant examinées sous l'analyse différenciée selon le genre (ADG+) ? Sans compter que la ministre en charge de l'assurance-chômage, Carla Qualtrough, s'est elle-même déclarée à plusieurs reprises en faveur d'une correction de cette discrimination...

En toute logique, le minimum auquel on aurait pu s'attendre eut été que l'administration fédérale accepte la décision du tribunal et ne porte pas le dossier en appel. S'il est maintenant clair que la Commission d'assurance-emploi entend défendre jusqu'au bout les dispositions sexistes de la Loi sur l'assurance-emploi, nos organisations demandent aujourd'hui au gouvernement d'intervenir et de régler la question par voie législative. Le gouvernement doit modifier la Loi sur l'assurance-emploi pour que toutes les travailleuses aient droit à une protection en cas de chômage, indépendamment de toute absence au marché du travail liée à la grossesse, à la maternité et aux responsabilités familiales.

Et tant qu'à légiférer, pourquoi ne pas procéder à la réforme en profondeur du régime d'assurance-chômage promise depuis 3 ans ? Il est temps que le gouvernement passe de la parole aux actes !

Tannés de manger des bines !

Les chômeur.ses occupent des bureaux de circonscription



Le 10 mars dernier, les membres de l'Alliance Interprovinciale pour l'assurance-emploi ont fait une série d'actions pour réclamer une réforme de l'assurance-chômage. Partout à travers le Canada, les groupes de chômeur.ses et de travailleur.ses ont interpellés des ministres pour leur demander des comptes après que la ministre Qualtrough ait affirmé que la réforme de l'assurance-emploi était bloquée au cabinet des ministres.

Des actions se sont déroulées simultanément au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et à Terre-Neuve. Au Québec, il y a eu une action dans les bureaux de la ministre Leboutillier en Gaspésie-Île-de-la-Madeleine. Nos collègues d'Action Chômage Côte-Nord, d'Action Populaire Rimouski-Neigette et du Mouvement Action-Chômage Gaspésie-Île-de-la-Madeleine y étaient avec leurs alliés syndicaux. Ces derniers ont pu parler à la Ministre du Revenu National au téléphone et elle a confirmé aux manifestant.es que la réforme de l'assurance-chômage devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

À Montréal, le Comité Chômage de l'Est, le Mouvement Action-Chômage de Montréal, Action Dignité Lanaudière et le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, soutenus par leurs camarades du SITT-IWW, ont organisé une action

au bureau de la députée d'Outremont Rachel Bendayan. Nous avons occupé le bureau pendant près de deux heures en demandant de parler à la députée qui est ministre associée aux Finances et secrétaire parlementaire au Tourisme.

Après des négociations avec la directrice de comté, nous avons réussi à obtenir un appel avec la députée. Toutefois, elle nous a menacé d'empêcher Mme Bendayan de nous appeler si nous ne quittons pas à l'instant même. Vive la démocratie ! Lorsque nous lui avons parlé, Mme Bendayan nous a confirmé n'avoir aucune idée de ce qu'était le trou noir. Elle se disait toutefois très sensible aux réalités que nous décrivions...

Pendant que les ministres mangent du caviar, les chômeur.ses mangent des bines. Pendant que les ministres discutent dans leur tour d'ivoire, les travailleur.ses et les chômeur.ses sont en solidarité pour améliorer leur qualité de vie. À voir si le cabinet des ministres a bien compris la colère des chômeur.ses et que nous n'arrêterons pas tant qu'une réforme n'aura pas lieu !



Chômer c'est dur, attendre c'est trop !

Délais interminables à Service Canada



Le Comité Chômage de l'Est de Montréal (CEEM) et la Mouvement Action-Chômage de Montréal (MAC) s'évertuent à dénoncer les délais de traitement des dossiers à l'assurance-chômage depuis plus d'un an. Les délais de traitement précarisent les chômeur.ses qui s'endettent et subissent un grand stress psychologique.

Dès mars 2022, nous avons fait une action pour dénoncer les délais et rappeler au gouvernement que les solutions sont connues depuis le rapport Massé (2015) sur la qualité des services :

- Augmentation du nombre d'agents de traitement,
- Communication par courriel,
- Simplification des politiques,
- Simplification des procédures opérationnelles,
- Plus de formations

Le gouvernement n'avait pas agi jadis et il se retrouve maintenant avec une crise. Ces problèmes se répercutent évidemment sur les prestataires, mais aussi sur les travailleur.ses de Service Canada qui subissent les contrecoups d'un manque flagrant d'investissement. Le Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (SEIC), en novembre dernier, sommit le gouvernement de mettre en place un plan pour gérer les arriérés de Service Canada.

Dans le même communiqué, on apprenait que plus d'un million de dossier étaient en attendant à l'assurance-chômage. Pour les travailleur.ses de Service Canada, on parle de charge mentale et de conditions de travail inadéquates. Pour les prestataires, on parle de perte de logement, de banque alimentaire, de demande d'aide sociale d'urgence. On parle aussi de honte et d'humiliation. Dans les deux cas, une volonté politique est nécessaire pour rectifier le tir.

Contrairement aux demandes du SEIC et des groupes de chômeur.ses, à la mi-janvier, les gestionnaires de Service Canada ont décidé de mettre plus de 750 employé.es sur un horaire temps partiel plutôt que temps plein. Cette mesure était faite au nom de l'équilibre budgétaire.

Une vraie claque dans la face des chômeur.ses qui ont bien compris que leur propre équilibre budgétaire ne préoccupait nullement les gestionnaires. Nous avons rapidement réagi de façon concertée avec le Mouvement autonome et solidaire des sans-emplois (MASSE) et ses membres. Le 23 janvier, nous publions un communiqué de presse. Cela permis de faire pression sur la Ministre Gould qui a finalement renversé la décision des gestionnaires le 2 février. La riposte des groupes a été grande et la ministre n'avait d'autre choix que d'agir dans le dossier.

Encore une fois, nous avons dû marteler que le gouvernement se doit de respecter le délai de traitement de 28 jours pour ne pas vulnérabiliser les chômeur.ses. Comme le mentionnait le SEIC, le gouvernement n'a pas de plan à long terme pour gérer les retards. Sans avoir régler les problèmes de délai, il a retiré les mesures

simplifiées en septembre. Cette décision n'a clairement pas aidé les travailleur.ses de Service Canada et a nuit gravement aux chômeur.ses. De son côté, le Commissaire aux travailleurs et

travailleuses à la Commission de l'assurance-emploi, Pierre Laliberté, écrivait dans une lettre publiée à La Presse le 10 février : « Décrétée pour des raisons strictement budgétaires, cette décision a mis à mal un appareil qui peinait à se remettre des effets de la pandémie. En cela, le gouvernement aura été son pire ennemi. »

Nous demandons le retour de ces mesures simplifiées pour mettre un frein à une situation insoutenable et permettre une meilleure formation des agent.es. Alors que 60 % des agent.es actuel.les ont été engagé.es depuis mars 2020 et qu'il y a un roulement de 40%, ce ne serait pas du luxe.

Si une crise arrivait demain, le régime actuel et les infrastructures qui le gèrent ne seraient aucunement adéquats pour répondre aux besoins. Nous n'aurions donc rien appris de la crise de 2020.



Retour sur les troubles de 1993

Il y a 30 ans, des sans-emploi organisés et en colère

(suite de la une) venus par autobus de Montréal et Toronto sur la Colline parlementaire, pour s'opposer au projet du gouvernement.

«Des chefs syndicaux participants hier à Ottawa à une manifestation contre le projet de loi visant à amender la loi de l'assurance-chômage (bill C-113), ont promis de nouveaux moyens de pression plus vifs et plus efficaces au projet de loi fédéral. Mais à part de nouvelles manifestations, ils se sont refusés à dévoiler leur stratégie à long terme.

Quelque 500 manifestants, venus par autobus de Montréal et Toronto, ont défilé sur la Colline parlementaire, s'opposant au projet du gouvernement.

La législation projetée enlèverait aux travailleurs le droit de recevoir des prestations s'ils ont quitté volontairement leur emploi, sans motif valable, ou s'ils ont été congédiés pour mauvaise conduite.»

Le 16 mai 1993, une première Conférence continentale des sans-emploi est organisée dans la grande salle du Comité Social Centre-Sud. La réponse est assez positive

puisque au nombre des invités, on compte : « des délégués de groupes populaires du Mexique, de la Colombie-Britannique, de plusieurs villes du Sud de l'Ontario, de cinq organisations nationales américaines ainsi qu'un représentant du Front Continental des organisations communautaires d'Amérique Latine (FCOC). » Comme délégués ou observateurs venus de Montréal ou de la province de Québec, on retrouve ceux : « de groupes populaires et de syndicats de Montréal, de St-Hyacinthe et de Ste-Thérèse. [...] Étaient notamment présents des membres d'Alerte Centre-Sud, du Regroupement des Comités Logement, de Solidarité Psychiatrie, de la TROVEP, du Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes (RAPSIM), de l'ANEEQ-ODFA ainsi que du FRAPRU. » .

En gros, les groupes échangent sur le capitalisme, la pauvreté, la concertation, la question nationale ou sur les liens entre les mouvements sociaux et le NPD dans le Canada anglais. Bien entendu, les délégués venus de l'extérieur tracent des portraits des situations dans leur région respective dont certains impressionnent beaucoup l'audience. Les principales réalisations de la conférence, à



part le fait de créer des liens entre toutes ces personnes, est la publication d'un manifeste/ appel et l'élaboration d'un plan de travail devant mener à une conférence continentale de masse quelque part en 1994. Un extrait de cet appel adopté par la conférence en dit un peu plus long sur les intentions des participants :

« Nous proposons un sommet qui vise à éduquer et à informer. [...] Nous ne voulons pas nous perdre en discussions stériles. Nous voulons plutôt accroître nos connaissances sur les stratégies de lutte les plus efficaces et viser à la formation d'une base unifiée. Nous souhaitons que le sommet nous conduise au partage de l'information internationale, à l'échange et à la formation de militantes et de militants, à la création d'un réseau d'appui à travers l'Amérique du Nord qui dénoncera les attaques les plus pernicieuses – en particulier contre les pauvres du Mexique – et à la mise sur pied d'une campagne unifiée à laquelle toutes nos organisations pourront se greffer. »

De plus fin 1992 et durant l'année 1993, une série d'actions d'éclat sont réalisées par le Regroupement des Chômeurs et Chômeuses du Québec (RCCQ), auquel le CSE a rapidement adhéré. Le RCCQ était le regroupement de plusieurs « comité chômage », dont le comité chômage de l'Est de Montréal, le comité chômage Sud-Ouest et quelques autres « MAC » (Mouvement Action Chômage) situés en région. À l'intérieur du RCCQ, le CSE pouvait assumer le leadership des actions les plus dures et les plus radicales tout en s'assurant un certain financement des autres groupes qui avaient moins de marge de manœuvre parce que subventionnés par le gouvernement. De plus, la coalition permettait d'allier un aspect services et défense de droits avec l'aspect lutte collective dans une pratique globale à peu près cohérente, puisque quelques personnes étaient impliquées dans les groupes de base de défense de droits du RCCQ et le « groupe politique » qu'était le CSE.

Au courant cette année, ce sont les déménagements de bureaux de députés qui défraieront les manchettes. C'est suite à la visite d'un chômeur qui se rend au local du groupe et qui se plaint que les politiques du gouvernement conservateur concernant

le chômage jettent littéralement les gens à la rue que l'idée des « déménagements » va prendre forme. Le principe est assez simple : pour faire connaître à un député le goût de sa propre médecine, un commando s'introduit sans crier gare dans son bureau et sort le mobilier et tout ce qu'il peut trouver pour le mettre à la rue. À cette époque, on s'en prenait surtout aux députés fédéraux conservateurs qui avaient voté en faveur de la réforme de l'assurance-chômage pour leur apprendre à la dure ce que ça fait que de se retrouver à la rue, comme cela arrive, nous l'avons vu, à de trop nombreux chômeurs. En tout, de cette première « série », il y aura 4 actions. La première a lieu le 17 décembre 1992 et se fera au bureau du député conservateur d'Hochelga-Maisonneuve André Koury. La seconde prend place à l'hiver 1993 et on procédera alors à deux déménagementssimultanés; celui du bureau de Nicole Roy-Asselin, députée conservatrice d'Ahuntsic et celui de Violette Trépanier, ministre de la condition féminine (..) Puis, dernière en date, le 5 décembre 1994 on procède à un 4e (et dernier de cette vague) déménagement de député, accompagné d'une manifestation d'appui de plus de 200 personnes.

« Pour nous, ces déménagements illustraient le ras-le-bol face à des coupures drastiques dans l'assurance-chômage. C'était un moyen de rendre la pareille aux conservateurs qui ne se gênaient pas pour s'attaquer à un groupe sans défense, les chômeurs et chômeuses. Si ce gouvernement voulait nous mettre à la rue, nous ripostions de la même façon. »

Le présent texte est constitué d'extraits d'un manuscrit de Mathieu Thériault encore inédit à ce jour et intitulé : « Petite histoire du Comité des Sans-emploi Montréal-Centre (CSE). 20 ans de mauvais coups de luttes politiques pour la justice sociale ». Nous le remercions de nous avoir permis de nous servir de son manuscrit.

Nous poursuivrons cette histoire mouvementée d'une partie lutte des sans-emploi à Montréal dans les années 1990 au prochain numéro avec un retour sur la Conférence pan-canadienne d'urgence « Ripostons aux coupures » de 1996 qui allait pavé la voie à la réunion du Mac de Montréal et du CCEM.

SAUVONS LE PEC !

Nous le savons depuis longtemps, les groupes communautaires ont toujours eu des problèmes de location de locaux pour mener leurs activités. Rappelons que le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal, face à un avis d'éviction en 2011, a dû lutter avec les autres groupes locataires du 6839 rue Drolet pour acheter le bâtiment à la Commission scolaire de Montréal. Après 10 ans, 3 mois et 17 jours de mobilisation et de travail acharné le « Centre social et communautaire de la Petite-Patrie » a vu le jour l'an dernier.

Maintenant c'est au tour du Comité chômage de l'Est de Montréal (CCEM) de devoir faire face à l'éviction. En décembre dernier, le Centre de services scolaires de Montréal, (CSSDM, anciennement la Commission scolaire de Montréal) a annoncé au Pavillon d'éducation communautaire (PEC) un avis d'éviction pour le 31 décembre 2023 et ce, malgré le bail signé avec eux jusqu'en 2032. Les raisons évoquées sont l'état de vétusté de la bâtisse et le manque de financement de la part du Ministère de l'éducation pour faire les rénovations nécessaires.

Le PEC fait partie des 6 centres d'éducation populaire de Montréal, tous situés dans des quartiers populaires de Montréal.

Nous dénonçons le désengagement du gouvernement envers les activités d'éducation populaire et nous exigeons :

1. Le retrait de l'avis d'éviction du PEC d'ici le 31 décembre 2023
2. Le maintien au 1691 boulevard Pie-IX des activités du PEC et des groupes résidents
3. L'entretien du PEC par le CSSDM jusqu'aux rénovations majeures
4. Que les sommes nécessaires pour les rénovations du PEC soient investies par le gouvernement.
5. Que l'État assume son rôle dans le financement des 6 Centres d'Éducation populaire
6. S'il est nécessaire que le PEC et les groupes résidents doivent se relocaliser pendant les travaux, que la responsabilité de cette relocalisation soit assumée pleinement par le gouvernement

Surveillez les actions de soutien.

**Le Pavillon
d'éducation communautaire,
une seule adresse:**

1691 PIE-IX

**PAS D'EXPULSION,
DES RÉNOVATIONS !**

